

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ MINEUR
Présence de l'enfant obligatoire

→ Faire une pré-demande sur le site internet : ants.gouv.fr

→ **Imprimer** cette pré-demande (le document doit s'intituler : « récapitulatif de la pré-demande ») et la présenter le jour du rendez-vous. **ATTENTION, LA PRE-DEMANDE EST VALABLE 12 MOIS.**

→ Prendre rendez-vous en ligne sur le site de la mairie

Pièce à fournir selon la situation :

Première demande :

- 2 photos d'identité **de moins de 6 mois et ressemblante**
- Original + copie d'un justificatif de domicile de **moins de 6 mois** (facture ou « attestation de titulaire de contrat » d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone ou d'internet) ou le dernier avis d'imposition
- La pièce d'identité du parent qui accompagne l'enfant

Renouvellement :

- Carte national d'identité
- 2 photos d'identité de **moins de 6 mois et ressemblante**
- Original + copie d'un justificatif de domicile de **moins de 6 mois** (facture ou « attestation de titulaire de contrat » d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone ou d'internet) ou le dernier avis d'imposition
- La pièce d'identité du parent qui accompagne l'enfant

Renouvellement en cas de perte ou de vol :

- 2 photos d'identité de moins de **6 mois et ressemblante**
- Original + copie d'un justificatif de domicile de **moins de 6 mois** (facture ou « attestation de titulaire de contrat » d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone ou d'internet) ou le dernier avis d'imposition
- Déclaration de perte ou PV de vol de la gendarmerie
- 1 timbre fiscal de 25 €

ATTENTION : → En cas de divorce ou de séparation fournir :

- Le jugement complet
- Les 2 pièces d'identité **originales** des parents
- Les 2 justificatifs de domicile **originaux** des parents.

Pour tous renseignements vous pouvez nous contacter au 03.81.93.00.10